**DUCHESNE** (Charles-Marie-Nestor), Vice-gouverneur général au Congo belge (Molenbeek-Saint-Jean, 1.9.1881 — Saint-Gilles, 17.11. 1945). Fils de Nestor et de Wenger, Catherine; époux de Bagot, Rachel.

Horticulteur spécialisé, le père de notre colonial fut chargé, peu après la naissance de son fils Charles (que, dans l'intimité, on appelait : Carly), de la direction de l'École provinciale d'Horticulture de Huy. C'est ainsi que son fils fit ses humanités au Collège Saint-Quirin du chef-lieu hesbignon et son droit à l'Université liégeoise de l'État où il eut pour maître, entre autres, le civiliste Galopin, futur conseiller colonial.

Ses études achevées, il s'inscrira au barreau hutois et s'y occupera, principalement, d'œuvres culturelles et sociales et, singulièrement, d'un cercle polyglotte, jusqu'au moment où il entrera au service de l'État indépendant du Congo, le 30 octobre 1907, en qualité de magistrat à titre provisoire (catégorie C du statut en vigueur à l'époque)

Ayant pris bord sur le Bruxellesville, à Anvers, le 5 décembre 1907 et rendu à Boma dans les dernier jours du mois, il y fut aussitôt désigné, par arrêté du Gouverneur général, pour remplir les fonctions du substitut suppléant du procureur d'État près le Tribunal de 1re instance de Boma. Le 19 mai 1908, un nouvel arrêté le chargeait des mêmes fonctions au Parquet de Coquilhatville. Le 4 juin suivant, il était désigné en qualité de juge suppléant occasionnel au Tribunal auprès duquel il exerçait en ordre principal ses fonctions d'officier du Ministère public. Et, par la suite, après la reprise de l'É. I. C. par la Belgique, il serait encore chargé par ordonnances du procureur général désormais compétent pour de telles désignations, des fonctions d'officier du Ministère public près le Tribunal territorial de Nouvelle-Anvers et près les Conseils de guerre de la Mongala, des Bangala et de Lisala.

Les juridictions équatoriales avaient fort à faire, à l'époque, pour instruire et juger les faits graves dénoncés à la Commission d'Enquête de 1904 par divers accusateurs et d'autres non moins graves dénoncés au procureur d'État Vogt, en 1907, par certain agent de la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo, l'Allemand Dörpinghaus, diplomatiquement appuyé, faits auxquels s'intéressait tout particulièrement Émile Vandervelde. C'est ainsi qu'à la fin de son terme, après de nombreuses instructions itinérantes, Duchesne connaissait parfaitement la plupart des territoires qui formeraient, quelque dix ans après, ce qu'il appela toujours: sa chère province pauvre.

Descendu, en fin de terme, à Boma, le 22 juin 1910, Duchesne y fut encore désigné, pour un mois, en qualité de juge suppléant près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance. On ne perdait pas de temps à l'époque. Il s'embarqua le 21 juillet suivant, sur le *Mandingo*, pour rentrer en Belgique, y présenter le mémoire qui assurerait son entrée à titre définitif dans la magistrature congolaise, et, en fin de congé, se voir nommé par un arrêté royal du 14 décembre, juge suppléant près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Coquilhatville.

Ayant pris bord à Anvers, le 24 décembre 1910, sur le Léopoldville, il est à Boma le 13 janvier seulement, le voyage ayant été quelque peu allongé par les escales faites à Santa-Cruz de Tenerife, à Free-Town, à Dakar, à Grand-Bassam et à Conakry. Il est aussitôt et coup sur coup désigné en qualité de substitut du procureur d'État près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Boma et le Tribunal territorial de Matadi (14 janvier 1911), officier du Ministère public près le Tribunal d'Appel de Boma (1° février 1911) et procureur d'État suppléant près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Boma (13 février 1911), fonctions qui ne s'excluent

aucunement l'une l'autre, mais qui se cumulent, en fait, assez rarement. Duchesne les cumulera parce que le Tribunal d'Appel de Boma va devoir faire une fin à l'affaire Arnold, que l'accueil fait par le beau monde de la capitale à ce prévenu de faits graves, mais quelque peu d'époque, au temps du moins où ils s'étaient produits, fait quelque scandale et a même préoccupé, sur intervention d'É. Vandervelde, le Parlement métropolitain; que les magistrats de résidence ancienne à Boma se trouvent quelque peu embarrassés par leurs rapports nécessairement quotidiens avec les indiscrets amis de l'accusé et qu'à tout prendre, l'ancien substitut itinérant de Nouvelle-Anvers et de la Mongala connaît mieux que quiconque les lieux qui furent témoins des faits à sanctionner. On se permet, à propos de ce procès Arnold, de renvoyer le lecteur de cette notice à la notice consacrée à Arnold dans le Tome III de cette Biographie coloniale belge, colonnes 19 et suivantes.

L'affaire Arnold jugée, Duchesne est renvoyé à Coquilhatville, où il est juge suppléant par décret, mais commissionné comme procureur d'État suppléant. Il y reçoit du Ministre Renkin. à la suite d'une nouvelle intervention diplomatique appuyée par Émile Vandervelde, l'ordre de confier à l'un de ses substituts, tous autres devoirs suspendus, la mise en jugement des agents de la S. A. belge pour le Commerce du Haut-Congo dénoncés en 1907 par Dörpinghaus. A vrai dire, la plupart des prévenus ont de longtemps pris la fuite. Mais il faut donner à la vindicte publique, à quelque prix que ce soit, les satisfactions judiciaires auxquelles elle a droit. Ces satisfactions tiendront en une ou deux douzaines de jugements rendus par défaut contre prévenus européens et contradictoirement entre le Ministère public et des prévenus de couleur qui furent parfois autant victimes que complices de leur coprévenus, et quelques condamnations platoniques à dommages-intérêts en faveur d'indigènes dont le séjour en témoins au chef-lieu du District renouvelle, sans qu'ils l'aient du tout demandé, d'ineffables douleurs de longtemps oubliées. Mais, tandis que ses substituts s'acharnaient de leur mieux à cette assez peu enthousiasmante action, Duchesne était rappelé à Boma où un arrêté royal du 6 mars 1912 l'avait nommé procureur d'État et, moins d'un an plus tard (20 février 1913), désigné comme Procureur général suppléant, il était envoyé le 20 avril suivant, pour inspection au Kasai où venait d'éclater certaine affaire Cambier où se trouvaient mis en cause, à la fois, l'honneur sacerdotal d'un missionnaire qui savait se défendre, et la conscience professionnelle de certains magis-

Dès novembre 1911, le leader socialiste É. Vandervelde, toujours attentif à ce qui se passait au Congo, dont il voulait sans doute que l'Administration, désormais belge, fût toujours sans reproche, avait interpellé le ministre des Colonies Renkin à propos de tolérances regrettables dont auraient bénéficié, de la part de certains fonctionnaires, certaines pratiques illégales du préfet apostolique du Kasai, le scheutiste flobecquois Emeri Cambier, l'un des plus anciens missionnaires belges du Congo, l'un des défenseurs reconnus de notre occupation lors de l'historique révolte de Luluabourg, très hautement estimé de tous les Européens établis à quelque titre que ce fût dans sa Préfecture. Renkin avait répondu très nettement à l'interpellateur, au cours d'un débat auquel avaient pris part, notamment, Charles Woeste, Paul Hymans, Victor Tibbaut et Fulgence Masson, et qui s'était clôturé par un

vote de confiance de la Chambre des Représentants. Le nom d'un jeune magistrat avait été avancé, au cours de la discussion, par les adversaires du missionnaire. Il en avait été de même, en février 1912, lors de la discussion, à la Chambre, du budget du Congo, et en mars suivant, au Sénat.

En janvier 1913, la Ligue pour l'Évangélisation des Noirs fut saisie d'une façon quelque peu inattendue d'une plainte sévère de Mgr Roelens, prélat universellement respecté, contre certains fonctionnaires par lui accusés de sectarisme antimissionnaire et, en même temps, d'une plainte du préfet apostolique du Kasai contre les magistrats du Parquet de Lusambo, le jeune substitut P. M. Leclercq, déjà visé ci-dessus, et son chef, le Procureur d'État norvégien Munch Larsen Naur, à qui le plaignant reprochait légèreté à la fois et partialité dans la conduite d'une enquête qu'ils avaient ouverte à son propos. Interpellé à ce sujet par le représentant catholique Verhaegen, Renkin, qui était en possession depuis novembre 1912 de la plainte du T. R. P. Cambier, de la réponse du procureur d'État Munch Larsen Naur et d'un premier rapport du procureur général de Boma, ne dissimula point que la plainte défensive du prévenu Cambier était de nature à émouvoir, mais ajouta qu'il n'oserait, sans plus ample informé, mettre en cause la conduite de ses deux magistrats. Mais l'informé plus ample dont il avait parlé, s'avérait d'autant plus néces-saire qu'au Vatican même l'affaire avait fait quelque éclat.

Duchesne fut chargé de tout tirer au clair. Le drame se termina par la condamnation d'une jeune fille muluba du chef d'imputations calomnieuses, le déplacement du magistrat qui avait accueilli ces imputations d'un accueil imprudemment encourageant et la disparition par mort avenue entre-temps du chef de parquet scandinave qui eût dû amener son substitut à plus de pondération. Quant au T. R. P. Cambier qui avait fêté, à Luluabourg, le 20 novembre 1912, son jubilé de 25 années de prêtrise, il donna, en juillet 1913, sa démission des fonctions de préfet apostolique et rentra définitivement en Belgique, chéri des anciens coloniaux belges qui le prirent comme aumônier, dans le bataillon Chaltin, aux premiers jours de la guerre de

Justice ainsi rendue, Duchesne rentra en congé, le 8 août 1913. Dès le 31 octobre suivant, un arrêté royal le nommait substitut du procureur général près la Cour d'appel de Boma.

Le 8 janvier 1914, pour la troisième fois, Duchesne s'embarque à Anvers, à bord de l'Anversville, cette fois. Il arrive à Boma le 25 et y entre en fonctions, conjointement avec son collègue M. V. Van den Broeck, sous le procuratorat général d'Herman Weber, dont on trouve la notice au Tome III de cette Biographie, colonnes 912 et suivantes. Au cours de ce terme et au temps où M. Van den Broeck, son aîné, remplace, en intérimaire, le procureur général en congé, Duchesne est envoyé en mission d'inspection dans le Haut-Congo et, singulièrement, dans le Haut-Ituri où des vols d'or commis au préjudice des Mines domaniales de Kilo et de Moto, certaines pénétrations de Trekboeren, cultivateurs et éleveurs, arrivés par l'Uganda, certaines révoltes de groupements walendu auxquels on avait imposé un chef Munyoro et certaines exagérations commises dans la répression de ces révoltes, comme aussi le problème posé par la conciliation des postulats d'un rendement minier que le Département belge des Colonies en exil souhaitait voir s'accroître, avec les exigences de la légalité et de l'humanité, appelaient la présence d'un haut magistrat chevronné. Au cours de cette inspection qui lui fit traverser toute la forêt équatoriale de Stanleyville au Nepoko, toute la région minière de l'Ituri et une bonne partie des deux Uele, Duchesne rencontra le directeur des Travaux publics Martens, envoyé par Renkin dans la région minière, aux fins auxquelles on vient de faire allusion.

Rentrant en Europe, pour congé statutaire, Duchesne prit bord à Boma, le 20 septembre 1917, sur l'*Albertville*. Il passa ce congé à Bordeaux, non sans se rendre, de temps à autre à Sainte-Adresse, à l'appel du ministre Renkin qui le nommait, dès le 11 novembre 1917, secrétaire général assistant du Gouverneur général.

Arrivé à Boma, le 7 mai 1918, à bord de l'Anversville, le nouveau secrétaire général y exerça ses importantes et souvent délicates fonctions jusqu'au 28 mai 1919, date à laquelle il fut désigné par ordonnance pour exercer les fonctions de commissaire général assistant le Gouverneur de la Province orientale au départ en congé du commissaire général en fonctions, F. V. A. Tombeur. Il remplacerait peu après, à la tête de la Province orientale, le gouverneur A. de Meulemeester en congé et recevrait à Stanleyville le ministre des Colonies Louis Franck en voyage d'études et d'inspection. Le 17 août 1919, un arrêté royal le déchargeant du Secrétariat général le nommerait Commissaire général assistant en titre et c'est en cette qualité qu'à la rentrée de congé d'A. de Meulemeester, il reprendrait le gouvernement de la Province équatoriale que venait de quitter M. A.

Arrivé depuis peu à Coquilhatville, pour lui déjà pleine de souvenirs, il eut à y recevoir, du 2 au 5 mai 1921, le Gouverneur général Lippens, entré dans la Colonie par le Katanga et se rendant, à petites journées de prises de contact, par tous moyens de communication, dans sa future capitale. Les deux hauts fonctionnaires, assistés de leurs chefs de service, du chef du Parquet de la Province et du commandant provincial de la Force Publique, mirent au point les mesures d'apaisement et, parfois, de dédommagement, rendues nécessaires par une récente révolte de peuplades mongo ou apparentées aux Mongo qui avait mis à feu et à sang la plupart des territoires compris entre la Haute-Lukenie, la Haute-Luilaka, la Salonga, la Lomela et singulièrement, ceux qui, de longue date, étaient concédés à la S. A. belge pour le Commerce du Haut-Congo sous le nom de Bloc de la Busira ou Bus-Bloc.

Cette révolte avait mis en évidence la nécessité de chercher, en même temps qu'une conciliation équitable et sincère des intérêts des exploitants européens de certains territoires et de ceux des populations y établies et constitutives de la seule main-d'œuvre à y utiliser, une conciliation également consciencieuse et durable entre les intérêts des concessionnaires européens de droits fonciers de conception européenne et ceux des titulaires immémoriaux de droits immémoriaux de conception bantoue sur les mêmes terrains. On trouvera un exposé signé de trois étoiles mais dont l'auteur de cette notice est à même de percer l'anonymat, consacré par Duchesne au problème de la maind'œuvre dans le numéro du 15 janvier 1924 de la Revue sincère, revue littéraire belge extrêmement indépendante et qui eut belle audience en son temps [1]. (\*)

Quant au problème de la conciliation des droits fonciers européens et indigènes en conflit réel persistant au Congo malgré le réglement légal qu'en avait édicté la législation domaniale de l'État indépendant de Congo et qu'avait plus ou moins aménagé la législation contemporaine de la Reprise, il allait aboutir, à l'instigation de Duchesne et de ses conseillers et collaborateurs de Coquilhatville, à une politique foncière de contrats appelés tripartites et qui fut légalisée par une ordonnance du Gouverneur général en date du 30 septembre 1922, bientôt complétée par d'autres ordonnances du 15 mars 1923 et du 2 janvier 1927.

Dans l'entre-temps, Duchesne était rentré en congé à bord de l'Anversville parti de Boma le 22 janvier 1922. Son congé qui expirait au début de juillet à Bruxelles, fut prolongé pour raison de service, le Gouverneur général également rentré en congé désirant examiner avec son gouverneur de province, avant le départ de celui-ci, certains problèmes nouvellement posés dans sa province.

Embarqué à Anvers, le 10 août, sur l'Élisabethville qui allait faire escale exceptionnelle à Casablanca où des membres du Cabinet de M. Lippens devaient préparer une prochaine entrevue du Gouverneur général du Congo belge avec le résident général français au Maroc, Duchesne regagne cette province riche en hommes mais si pauvre en produits, riche en biefs navigables mais si pauvre en installations portuaires, riche, oh! riche en marais truffés de résines fossiles, mais si pauvre en terres fermes propres à la culture, riche encore en forêts recéleuses de palmeraies, mais pauvre en équipement et en bonnes volontés pour leur exploitation, riche en gibier que la chasse a éloigné des centres, mais si pauvre en bétail. à peine mieux outillée qu'en octobre 1908. Il aura fort à faire, notre ancien magistrat, pour obtenir de ceux qui détiennent en haut lieu les cordons de la bourse, qu'ils s'intéressent enfin à ces terres qui ne tentent guère aucun investissement, et à leurs habitants confits dans leur hédonisme coutumier. C'est à résoudre les problèmes posés par la rencontre de ces quelques richesses et de tant de pauvretés que va s'attacher désormais, et jusques à la fin d'une longue carrière, le gouverneur Duchesne, non sans difficultés, ni sans nécessaires atermoiements, mais sans jamais une heure de découragement. quitte à chercher parfois les appuis qu'il lui faut et qu'on lui lésine en haut lieu, dans un secteur privé qui le comprend, le prise et le soutient toujours, sans jamais l'amoindrir d'une compromission. Missions catholiques ou protestantes, sociétés commerciales belges ou étrangères, colons grands ou petits soutiendront de leur mieux cet Administrateur qui ne vise à rien d'autre qu'au bien de sa Province et de ceux qui l'habitent.

On le voit désormais animé du souci d'un équipement complet et d'un embellissement de surcroît de son chef-lieu qu'il ne réalisera, le plus souvent du moins, que par les moyens du bord et grâce au dévouement d'un personnel duquel il peut tout obtenir, mais qui seront, en fin de compte, parfaite réussite ... en 1929.

D'autres soucis d'ailleurs encombreront ses heures dans les années qui vont de 1922 à 1929, de son Proconsulat. L'attitude des sociétés commerciales établies dans sa Province n'était pas toujours des plus sociale, comme on dit aujourd'hui, à l'endroit de leurs employés et gérants de factoreries et ceux-ci avaient une regrettable tendance à se « rattraper » (c'était le terme reçu) sur le dos d'employés de couleur, trafiquants, capitas, ambulants, le plus souvent illettrés. D'accord avec un de ses anciens substituts devenu procureur du Roi et qu'il honorait de son amitié, Duchesne prit parti à la fois pour les employés européens insuffisamment ou maladroitement rémunérés et pour des auxiliaires de couleur dont le moins qu'on eût dû exiger, pour leur confier des responsabilités de droit écrit, était sans doute qu'ils sussent lire, écrire et compter.

Peu après sa rentrée à Coquilhatville en septembre 1922, Duchesne y reçut le ministre d'État comte Carton de Wiart qui, dans son carnet de route Mes Vacances au Congo belge [2], reproche sa somnolence au chef-lieu de la Province équatoriale. Il oublie de préciser qu'il y débarqua quasi clandestinement un dimanche matin, très tôt, et le quitta le jour même à l'heure du déjeuner qui l'attendait à bord du bateau qui le portait. Il constata cependant que l'Administration faisait tout son possible pour améliorer l'économique de cette Cendrillon et trouva grand déduit à la visite du jardin botanique d'Eala.

Peu après, c'est le gouverneur général Lippens qui, en route pour la Province orientale et les Uele, faisait escale au chef-lieu de la Province de l'Équateur. Il y revisait, d'accord avec Duchesne, la politique indigène formulée un peu précipitamment pendant le congé du titulaire par un intérimaire insuffisamment préoccupé des intérêts légitimes des indigènes déjà détribalisés de la région, et quitta le chef-lieu, assure un correspondant de la Tribune congolaise, très satisfait de tout ce qu'il avait vu.

Peu après, Lippens ayant donné sa démission

et l'avant obtenue, c'est l'ancien procureur général et gouverneur du Katanga, Martin Rutten, appelé au Gouvernement général de la Colonie, qui passait à son tour par le chef-lieu de la Province pauvre. Puis, en 1923, Coquilhatville recevait la visite du procureur général De Heem, et, en juin 1924, celle du journaliste Chalux, envoyé spécial de la Nation belge, qui, tout en se réjouissant des accomplissements qu'il observait et déplorant quelque peu ce qu'il ne trouvait pas, constatait cependant qu'on travaillait ferme à l'Équateur [3]. A la mi-septembre, c'était le ministre tournaisien Henri Carton, successeur à la tête du Département des Colonies du ministre anversois Louis Franck, accompagné de son chef de cabinet, l'ancien procureur général d'Élisabethville notre confrère M. F. Dellicour, que recevait Coquilhatville, où il rencontra à la fois, avec le gouverneur de la Province, le gouverneur de la province orientale de Meulemeester et le gouverneur de la province du Congo-Kasai, M. Engels. Il y eut de surcroît un important entretien avec la délégation de l'Association des Fonctionnaires et agents de la Colonie dont le gouverneur de la province appuya nettement les trop justes revendications.

Aux mois où ne s'inscrit rien de particulier au timing de ses activités, Duchesne prend soin

<sup>(\*)</sup> Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, col. 285.

d'inscrire de longues randonnées à pied ou en pirogue dans les districts soumis à son proconsulat. C'est ainsi notamment qu'en 1923, il consacre quatre mois à l'inspection des territoires de Lisala, Modjamboli, Abumumbasi, Yakoma, Bosobolo, Bangi, Libenge, Gemena, Likimi et Nouvelle-Anvers et que, peu après, il s'en va rencontrer son collègue de Meulemeester à Stanleyville et régler avec lui un échange de populations entre les deux provinces confiées à leurs soins, afin de réaliser en leurs territoires limitrophes une homogénéité ethnique aussi souhaitable politiquement qu'économiquement parlant, indépendamment d'autres déplacements à Basankusu, Boende, Libenge ou ailleurs, déplacements exigés de tous les gouverneurs par leur mission de haute surveillance et de haut contrôle et sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister.

Le 4 octobre 1924, Duchesne rentre en congé régulier, par s.s. Élisabethville, après avoir confié le gouvernement intérimaire de la Province au commissaire général W. E. Parker et se voit, le 20 décembre suivant, nommé par arrêté royal vice-gouverneur général, gouverneur titulaire de la Province de l'Équateur. Il rembarque à Anvers, le 2 avril 1925, à bord du Thysville battant le grand pavois en son honneur et en celui de son collègue Engels nommé lui aussi vice-gouverneur général et titulaire de la Province du Congo-Kasai. Il arrive à Boma le 19 et reprend aussitôt le chemin de son chef lieu.

C'est durant son sixième terme de service que Duchesne verra, dans le triple domaine de l'équipement portuaire et routier, d'un aménagement hygiénique et sanitaire de longtemps urgent et d'un embellissement urbanistique plus nécessaire, peut-être, qu'on ne pourrait le croire, au bon moral et au bon rendement de ses administrés, son chef-lieu prendre peu à peu le visage qu'il en a rêvé. C'est également au cours de ce sixième terme que se crée, entre ses administrés du secteur privé et lui, un climat de sympathie aucunement exclusif d'orages passagers, mais éminemment favorable à toutes les accalmies. Le même climat, d'ailleurs, se crée entre le gouverneur et les missions établies dans sa province : celle des Pères du Sacré-Cœur qui ont remplacé par décision papale les Trappistes de Westmalle établis à l'Équateur depuis 1894 et sont placés sous la houlette de Mgr Van Goethem, missionnaire arrivé au Congo après des années d'apostolat en Papouasie; celle des Lazaristes du lac Tumba introduits dans la Province sous la conduite du R. P. de Kempeneer, formé à toutes les diplomaties par des lustres d'aumônerie à Constantinople; les missions plus anciennes des Scheutistes aux Bangala et au lac Léopold II, des Pères de Mill-Hill dans la Lulonga et des Franciscains dans l'Ubangi, et les missions protestantes d'Upoto, de Bolenge, du lac Tumba, etc.

Quelques voyageurs de marque feront, en ces mêmes années, à la Province pauvre, l'honneur d'une visite qui les y attachera. Et tout d'abord, S. A. R. Léopold de Belgique, duc de Brabant, arrive à Coquilhatville le 7 juin 1925, y passe les troupes en revue, se fait présenter les Européens, retient quelques-uns d'entre eux à déjeuner, en toute simplicité, à bord du Luxembourg, conduit par Göranson, à bord duquel il loge. Il fait, vers la soirée, un premier tour de ville en automobile. Le lendemain, le Prince visite Eala. Le surlendemain, c'est aux écoles, aux hôpitaux, au marché et même à la prison qu'il accorde son attention, toute la matinée. L'après-midi, il assiste à Bakusu, quartier militaire du chef-lieu, à une fête sportive des mieux réussie, puis, à la Résidence au parc tout embaumé par les frangipaniers en fleurs, à une garden-party où le protocole s'oublie parfois en souriant. Le 11, notre hôte quitte le chef-lieu de la Province, mais en emmène le Gouverneur qui lui fera visiter la Mission de l'A. P. C. M. à Bolenge, les établissements Gillespie à Inganda, ceux de la S. E. C. L. I. à Wendji, les plantations de Lukolela, et le conduira de là, par caravane,

à Inongo, puis aux rives du Kasai jusqu'à Charlesville et à Tshikapa.

Rentré à Coquilhatville, Duchesne y recevra, en septembre, l'écrivain français André Gide, le cinéaste Marc Allégret et la Duchesse de Trévise, attachée distinguée à l'Institut Pasteur de Paris. Ces trois visiteurs passeront trois jours avec nous et Gide, dans son Voyage au Congo, rendra le plus explicite hommage à l'amabilité de ses hôtes, exprimant son émerveillement devant le remarquable hôpital indigène en voie d'achèvement et devant les réalisations d'Eala, pressentant ce que l'on peut attendre, dans l'avenir, d'une entreprise aussi bien « partie » que celle de l'équipement et de la décoration du chef-lieu de la Province dont, assure-t-il, il n'admire pas tant ce qu'il est que ce que l'on espère qu'il sera dans dix ans [4]. A vrai dire ne faudra-t-il pas dix ans pour qu'un écrivain français, M. E. Picard, s'extasie sur les magnificences de ce vaste jardin qu'est devenue la ville broussarde des Vangele, des Bruneel, des Dubreucq et des Borms, et où il exalte la rectitude des grandes artères spacieuses et élégantes, la ligne pure des villas ombrées et retrouve Konakry, cette perle africaine [5].

Mais, le 30 octobre 1925, le Duc de Brabant, son voyage d'études dans le sud et dans l'est de la Colonie achevé, reprend bord, à Stanleyville, sur le Luxembourg. Duchesne se porte à sa rencontre aux limites du territoire confié à son gouvernement, lui fait visiter Bumba, Alberta et Lisala, où le Prince s'intéresse tout particulièrement à une grand-route en construction vouée à desservir la terre des Budja.

En août 1926, c'est l'ancien gouverneur général Lippens qui passe quelques jours à Coquilhatville et y prend part, avec le gouverneur, à l'inauguration d'une Chambre du Commerce et d'une Bourse du Travail de l'Équa-

Au début de 1927, toujours en plein accord avec les commerçants et avec les missionnaires établis dans sa Province, le Gouverneur, voulant soustraire ses administrés aux toujours plus nombreuses et plus indiscrètes sollicitations dont ils sont l'objet, organise et réglemente, pour sa Province, le rassemblement des générosités locales en faveur de toutes les œuvres qui estimeront pouvoir en solliciter le profit. Le Comité Caritas, sous la présidence du Gouverneur même, est créé le 19 février 1927. Il réunira, dans l'ensemble des Districts, presque 150.000 F en 1927, plus de 196.000 F en 1928 et plus de 192.000 F en 1929.

Entre-temps se poursuit l'équipement industriel de la cité et un correspondant équatorien de la Tribune congolaise signale le développement prodigieux de la ville, précisant que les travaux d'aménagement du port y avancent rapidement.

Mais, le 1er décembre 1927, Duchesne rentre en congé. Ayant pris bord à Boma, en même temps que le Gouverneur général Rutten, sur l'Anversville, il arrive à Anvers le 17. Il fera prolonger son congé, pour raisons de service, par arrêté ministériel du 30 mai 1928. Le 29 février 1928, il a épousé, à Uccle, Mademoiselle Rachel Bagot, française de naissance, avec qui il s'embarque à Anvers, le 19 juin, sur l'Albertville, et arrive à Banane le 5 juillet

Comme il accomplira, au cours de ce nouveau séjour, la dix-huitième année de service avec laquelle prend fin son engagement statutaire, il se fera autoriser à continuer ses services à la Colonie, à l'expiration du terme statutaire de dix-huit ans, pour la durée de la période de service en cours, sauf prorogation consentie par le Gouverneur général (arr. min. du 15 mars

Ce septième terme ne sera pas le moins brillant de sa longue carrière.

A peine rentré à Coquilhatville, il y recevra les Souverains belges, le Roi Albert et la Reine Élisabeth, qui y arriveront, le 10 août, par le s.w. Luxembourg. Ils y visiteront, sous la conduite du gouverneur général Tilkens et du vice-gouverneur général Duchesne, la ville pavoisée comme elle ne le fut jamais, le camp de la Force Publique et ceux des travailleurs, les hôpitaux et les Missions, le jardin botanique d'Eala, les installations industrielles d'Inganda et de Wendji, recevront à leur table les principaux magistrats, fonctionnaires, officiers et chefs de firme du chef-lieu, passeront une soirée à la Résidence et assisteront à une messe basse solennisée à la Cathédrale. Le 11, ils prendront l'avion pour Léopoldville, non sans avoir conforté les responsables de la Province dans leurs principes de justice et d'humanité envers tous et, singulièrement, envers les indi-

Précisément, les commerçants de la Province mis en mauvaise humeur par l'apparition sur les marchés étrangers qui leur servent de débouchés depuis 1919, du copal synthétique, pressentant la prochaine survenance d'une crise, contraints par là-même, à ce qu'il leur semble, à une surveillance plus étroite de leur personnel et à de plus âpres exigences de rendement, commencent à se plaindre en slogans de certaine arrogance croissante des indigènes. Ils l'attribuent assez généralement à une indulgence à leurs yeux excessive des Parquets de la Province envers les indigènes. Duchesne arrivera cependant à les apaiser, sans pour autant se brouiller avec des magistrats qu'il a formés, jadis, à leur rôle délicat de gardiens de la Loi et de tuteurs des Noirs.

C'est en ce temps-là que le publiciste et futur homme d'État belge, notre confrère M. Arthur Wauters, visite le Congo et, naturellement, passe par le chef-lieu de sa province centrale. Il notera, dans son reportage [6], l'influence fâcheuse exercée par la concurrence que fait le copal synthétique au copal naturel, qu'il soit frais ou fossile, sur un commerce dont le second était la principale richesse régionale, explique en partie par la crise des incidents turbulents qui ont marqué l'arrestation d'un Blanc convaincu de violences envers un indigène, reproche aux patrons de demander à une diminution des mesures protectrices du travail les moyens de persister sur un marché perdu et, à tout prendre, approuve le Parquet.

Le 15 juillet 1929, s'ouvre à Léopoldville, depuis peu capitale de la Colonie belge, le premier Conseil de Gouvernement à se tenir depuis des années. Il est présidé par le gouverneur général Tilkens. Duchesne y assiste et en revient en avion le 22 juillet, mais pour quelques semaines seulement. Il est en effet désigné par ordonnance du Gouverneur général pour remplacer son chef pendant le congé qu'il va prendre en Belgique à la date du 20 novembre. Comme approche le terme de principe de la carrière de leur gouverneur, les habitants de Coquilhatville imaginent assez légitimement qu'il va les quitter sans esprit de retour et rentrer en Europe, définitivement, au retour de congé de Tilkens. Ils lui manifestent leur reconnaissance, leur admiration et leur attachement, le 11 novembre, au cours d'une cérémonie dont on ne saurait, ici, songer à résumer les harangues qui en font le mérite, et dont on trouvera attachement dans le texte des journaux de l'époque. Le lendemain, le gouverneur général intérimaire prend le chemin de Léopoldville, avant confié le gouvernement de « sa » province à M. le commissaire général Jorissen [7].

L'intérim de Duchesne au Gouvernement général, intérim au cours duquel il s'acquit, comme il avait fait à Coquilhatville, toutes les sympathies, devait prendre fin le 24 juillet 1930, date à laquelle le gouverneur prit bord, à Boma, sur l'Élisabethville, pour arriver à Anvers le 9 sep-

tembre suivant.

Mais, contrairement aux prévisions de ses amis de Coquilhatville, il allait encore prolonger sa carrière, autorisé par un arrêté ministériel du 4 février 1931, à continuer ses services à la Colonie pour une durée à fixer ultérieurement.

Il s'embarque à Lisbonne le 11 février, sur l'Élisabethville, arrive à Banane le 27 et gagne aussitôt l'Équateur.

Inst. roy. colon. belge *Biographie Coloniale Belge*, T. V, 1958, col. 272-285

Deux soucis domineront désormais ses activités proconsulaires. Comme il s'est bien rendu compte de la difficulté, pour les commerçants en produits pauvres qu'il administre, de maintenir leurs prix des années fastes dans les années de crise et de la non moindre difficulté où l'on est de faire comprendre aux indigènes récolteurs de gomme copale ou de coconotes, que les fluctuations des prix sur les marchés ne sont pas uniquement manœuvres fantaisistes et attentatoires à leurs droits, Duchesne songea à établir un système de stabilisation des prix reposant sur un principe analogue à celui des caisses de compensation. On ne le suivra pas dans cette voie un peu trop « dirigiste », peut-être, pour l'époque. Son second souci sera celui de l'équipement routier de l'ensemble des districts soumis à son autorité. Il y satisfera sans peine grâce aux excellents commissaires qu'il a orientés, formés, promus et qui lui sont, de surcroît, entièrement dévoués. Ainsi le verra-t-on inaugurer, en 1932, la route de Libenge à Boma-Motenge et, la même année, inviter le gouverneur général Tilkens à inaugurer la route automobilable de Lisala à Libenge.

En février 1933, Duchesne allait encore recevoir le Duc de Brabant accompagné cette fois de la Princesse Astrid. Le Prince visita une fois encore, avec le plus vif intérêt, ce jardin d'Eala qui l'avait déjà si vivement intéressé en 1925, tandis que la Princesse s'intéressait plus particulièrement aux hôpitaux et aux œuvres d'assistance sociale du chef-lieu et aux missions religieuses établies dans le voisinage. Les Princes furent reçus, en fin de journée, à la Résidence.

Le 24 mars suivant, Duchesne décidé à prendre sa retraite, prit bord à Boma, sur le *Thysville* et se vit accorder par un arrêté royal du 20 juillet suivant fin de carrière honorable et titre honorifique de son grade et de ses fonctions à la date du 25 mars précédent.

Dans les années qui suivirent, il s'intéressa à quelques affaires, devint président du Conseil d'administration de la Société équatoriale congolaise. Lulonga-Ikelemba, administrateur des Plantations de Lukolela, des Mines d'or de Kilo-Moto, du Chemin de fer du Katanga, commissaire à la Société minière de Bafwaboli, etc. [8]. Il s'était particulièrement intéressé au développement de la culture du cacao dans notre colonie et avait contribué, dans une large mesure, à la constitution de l'Union professionnelle des planteurs de cacao du Congo dont il était le président [9].

Il s'occupa aussi, et très activement, des œuvres coloniales d'assistance établies à Bruxelles et notamment de l'Entraide coloniale dont les générosités firent tant de bien durant la dernière guerre.

Il s'éteignit à Saint-Gilles, le 17 novembre 1945, commandeur des Ordres de la Couronne et royal du Lion, officier des Ordres de Léopold et de l'Étoile africaine, porteur de la Médaille commémorative du Centenaire de l'Indépendance belge et de l'Étoile de Service en or à quatre raies en or, commandeur de l'Ordre de Wasa, officier de la Légion d'honneur et de la Couronne d'Italie.

Publications: Note sur la main-d'œuvre au Congo belge, in: Revue Sincère, Brux., 15 janvier 1924, 175-184. — Du Droit des indigènes sur les palmeraies naturelles, in: Bulletin de la Société liégeoise d'Expansion, Liège, avril 1925, ad tab. — Main d'œuvre et produits de cueillette au Congo belge, in: Bulletin de la Société liégeoise d'expansion, Liège, 1928, 312.

21 mars 1956.
J.-M. Jadot.

1.— XXX, Notes sur la question de la main-d'œuvre au Congo belge, Revue Sincère, Brux., 15 janvier 1924, 175-184.—2. Carton de Wiart (comte Henry), Mes Vacances au Congo belge, Desclée et De Brouwer, Bruges-Paris, s. d., 161 et suivantes.—3. Chalux, Un an au Congo belge, Albert Dewit, Brux., 1925, 670-673.—4. Gide, A., Voyage au Congo, Gallimard, Paris, 1926, 23.—5. Picard, E., Croquis congolais, Essorial, Brux., 1929, à la date du 9 août 1928.—6. Wauters, A., D'Anviers à Bruxelles via le Lac Kivu, Off. de Publicité, Brux., 1929, 22, 50, 136.—7. La Trib. cong., 5 déc. 1929, 1.—8. Rec. fin. Bruylant, Brux., 1939, 111.—9. In memoriam, Rev. col. belge, Brux., 1 déc. 1945, 17.